**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** République de Guinée

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :**

**ANNEE DE RAPPORT :** 2020

|  |
| --- |
| **Titre du projet :** Appui au renforcement de la chaine pénale et à la lutte contre l’impunité en Guinée**Numéro Projet / MPTF Gateway :** PBF/IRF- 201 Numéro Projet MPTF 00108207 |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :** [x]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**       | **Type et nom d’agence récipiendaire :**  **PNUD (Agence Lead)** **HCDH** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 18 décembre 2017**Date de fin de projet :** 17 mars 2020**Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?**   |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire) :** **Agence récipiendaire Budget** PNUD $ 1 410 781,51HCDH $ 289 218,65       $            $       Total : $ 1 700 000,15 USD       Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : PNUD 100% HCDH 36% Taux global 89%\*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\***Budgétisation sensible au genre :**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 16,93% du budget total hors GMS, soit 287 810$Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 15%, soit 255 000$ |
| **Marquer de genre du projet :** **Marquer de risque du projet :** **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») :**  |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par : Boubacar 1 BAH, Expert en Développement parlementaire PNUD GuinéeRapport approuvé par : Abdoul Latif HAIDARA, Chargé de Programme Gouvernance PNUD GuinéeLe Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport :  |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

***Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :***

Le projet a été opérationnellement clos le 17 mars 2020. Un comité de pilotage de clôture s’est tenu le 14 février 2020 et a recommandé de capitaliser l’ensemble des acquis du Projet en vue de dupliquer les bonnes pratiques à l’ensemble des Tribunaux de Première instance et des Cours d’appel ainsi que d’étendre l’assistance judiciaire aux phases d’enquête préliminaire et d’instruction.

Au démarrage du projet, les activités préparatoires ont été réalisées dans de bonnes conditions notamment le recrutement du personnel, l’identification des juridictions pilotes, le diagnostic institutionnel et organisationnel de ces juridictions, l’étude de référence qui a permis de fixer les lignes de base et les cibles des interventions.

 Dans la perspective d’amélioration du fonctionnement des juridictions pilotes, un certain nombre d’activités préliminaires ont été réalisées notamment la dotation en équipements informatiques et mobiliers de bureau, la formation des magistrats, greffiers et OPJ, l’élaboration et la signature de conventions de collaboration en vue du transfèrement de ressources financières pour la prise en charge des frais liés à la tenue des audiences pénales y compris l’assistance juridique et le renforcement de la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale.

Le ministère de la Justice et les organes de pilotage de la réforme ont bénéficié d’une assistance technique en vue de renforcer leurs capacités à assurer un meilleur pilotage et une mise en œuvre réussie de celle-ci. Les capacités des organes en charge du contrôle interne (Inspection Générale des services judiciaire et pénitentiaire, Parquets généraux des cours d’appels) et externe (INIDH et AN) ont été renforcées et ont réalisé plusieurs missions auprès des 5 juridictions pilotes du projet. Des études ont été réalisées sur les difficultés de l’accès à la justice, ainsi que celles liées à l’accès à une assistance psychosociale des populations les plus vulnérables (détenus et victimes de VBG).

Le suivi de la réalisation des activités de terrain s’est effectué avec des équipes conjointes Agences des Nations Unies et services techniques du ministère de la Justice. Une enquête initiale de perception des citoyens sur la Justice et une évaluation finale ont été réalisées respectivement au début et à la fin de la mise en œuvre du projet.

Le projet a fait l'objet d'une révision, doublée de deux extensions sans coût rallongeant la période de mise en œuvre de 18 à 27 mois.

***Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :*** N/A

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

***Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères) :***

Dans le cadre de la réforme du secteur de la Justice, des améliorations ont été apportées au cadre juridique et institutionnel notamment la suppression de la cour d’assise et le transfert de la compétence de juger des crimes aux TPI. L’appui apporté aux juridictions pilotes a permis une meilleure prise en charge des procédures pénales notamment celles criminelles. Cette expérience ainsi que la tenue de cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale à l’échelle des juridictions pilotes ont été capitalisées par les autorités judiciaires qui ont pris des mesures visant à étendre ces bonnes pratiques à l’ensemble des juridictions de la catégorie. Dans cette logique 8 justices de paix ont été érigées en Tribunaux de première instance ayant pour compétence à connaitre les affaires criminelles avec séparation des fonctions de poursuites, d’instruction et de jugement. En fin il convient de relever la nomination et l’opérationnalisation des juges d’application des peines.

***En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des web links à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères) :***

Durant la période de mise en œuvre du projet, 2987 affaires correctionnelles et 402 affaires criminelles ont été instruites et jugées. Ces affaires ont mis en cause 5030 personnes dont 4620 hommes, 310 femmes et 100 mineurs.

Au terme des jugements, 2613 personnes soit 52% (197 femmes, 49 mineurs et 2367 hommes) des mis en cause ont recouvert leur liberté soit à la suite de condamnation à sursis ou de condamnation au paiement d’amendes ou de simples relaxes. A ceux-ci s’ajoutent aussi les personnes condamnées à des peines d’emprisonnement n’excédant pas le temps déjà passé en détention préventive.

Ces personnes jugées étaient pour la plupart détenus hors délais légaux. A titre d'exemple au tribunal de première instance de Dixinn, une personne mise en cause pour le meurtre de sa voisine est déclarée non coupable des faits qui lui sont reprochés et relaxée purement et simplement après plus de 9 ans de détention provisoire (voir article de presse à l'adresse suivante : <https://www.guineenews.org/tribunal-de-dixinn-un-accuse-acquitte-dix-ans-apres-pour-un-crime-quil-na-pas-commis/>

**Partie II : Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin : janvier-juin ; pour les rapports de novembre : janvier-novembre ; pour les rapports finaux : durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” -* *fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1 : Les institutions du système de la justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Dans le cadre de la réforme, le ministère de la Justice a bénéficié d’une assistance technique pour renforcer le processus et produire des résultats à court terme en matière de lutte contre l’impunité et d’accès à la justice, notamment en faveur des victimes.

Une étude de référence sur la perception des justiciables en la Justice a été réalisée.

Dans le cadre du même résultat, 27 textes d’application du code de procédure pénale portant sur l'habilitation des OPJ, l'application des peines, la gestion de biens meubles sous mains de justice et des consignations, l’aide juridictionnelle et la protection des témoins ont été élaborés.

L’examen par l’Assemblée nationale des lois portant sur la lutte contre la corruption et pratiques assimilées, la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d’argent et le Code civil a été appuyé.

Le Code pénal, le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de l’enfant et le Code de Justice militaire, ayant fait l’objet d’une réforme profonde, ont été vulgarisés à l’intention des magistrats, greffiers, OPJ et autres professionnels de la Justice.

A ce titre, 129 magistrats et greffiers des cours d’appel de Conakry et Kankan, des TPI de Dixinn, Mafanco, Kaloum, Kindia, Labé, Kankan, N’Zérékoré et les justices de paix du ressort des juridictions pilotes ont été informés sur les nouvelles innovations du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code de justice militaire. Ils ont également reçu une formation pratique en matière de prise en charge des affaires criminelles et correctionnelles notamment sur la supervision de l’enquête préliminaire, la gestion du courrier au niveau du parquet (orientation des dossiers, réquisitoire introductif, réquisitoire définitif, coopération judiciaire etc.), l’instruction, le jugement et le suivi de l’exécution des peines. En outre, cette formation a porté sur le management judiciaire, le rôle du greffe avant, pendant et après le procès pénal ainsi que le respect des droits de l’homme dans la procédure judiciaire.

140 officiers de police judiciaire du ressort des TPI pilotes ont également été formés sur les principales innovations de la loi pénale notamment en matière d’enquête et de prise en compte des droits de l’homme ainsi que sur leur rôle et responsabilité en matière de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

De même, 119 magistrats et greffiers des cours et tribunaux ont été informés sur les principales innovations du code civil notamment les jugements sur requête (jugement supplétif, jugement d’hérédité, jugement d’adoption ou changement de prénoms), la dissolution du mariage, l’attribution de la nationalité et les successions.

En outre, 46 personnes dont 8 femmes (officiers de l’état civil, cadres régionaux et nationaux de l’état civil) ont été informées sur les innovations du Code civil notamment les dispositions concernant les actes de l’état civil (mariage, naissance, décès, reconnaissance, transcription des jugements supplétifs et autres) et les attributions des officiers de l’état civil.

En fin, 46 personnes dont 5 femmes (magistrats en charge des procédures pour mineurs et avocats) ont été informées sur les innovations du Code de l’enfant relatives à la prise en charge des procédures pour mineurs notamment l’enquête, l’instruction, le jugement et l’exécution des peines.

S’agissant du renforcement des capacités du personnel pénitentiaire, 1080 personnes dont 77 femmes (191 agents pénitentiaires, 154 responsables de la Société civile, des autorités administratives, sanitaires et religieuses, 735 détenus) ont été informées et sensibilisées sur les dispositions du Régime juridique des établissements pénitentiaires et du Statut particulier du personnel de l’Administration pénitentiaire.

Dans le cadre de l’humanisation des conditions de détention, notamment l’opérationnalisation du mécanisme de traitement pénitentiaire, 28 juges d’application des peines, 18 magistrats des parquets d’instance et 10 agents pénitentiaires ont été formés sur l’organisation et le fonctionnement des juridictions d’application des peines ainsi que la procédure d’aménagement des peines.

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :*** *(Limite de 1000 caractères)*

Au cours des ateliers de formation, 30% au moins de participation de femmes a été effectuée dans la mesure du possible.

**Résultat 2 : La performance de la chaine pénale est améliorée dans les TPI pilotes de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N’Zérékoré**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Dans le cadre du renforcement des juridictions pilotes, des lettres d’accord ont été signées avec les tribunaux de première Instance (TPI) de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré et ont produit les résultats ci-après :

* L’amélioration du cadre de travail des TPI et des infirmeries des maisons centrales de leur ressort à travers la dotation en équipements et fournitures de bureau, la réfection et l’entretien quotidien des locaux durant la période de mise en œuvre du projet ;
* L'instruction et le jugement de 402 affaires criminelles et de 2987 affaires correctionnelles;
* Le renforcement du contrôle et de la supervision des services de police judiciaire et des établissements pénitentiaires à travers des missions de contrôle programmées ou inopinées dans les ressorts des TPI pilotes ;
* Le renforcement de la collaboration entre les acteurs de la chaine pénale du ressort des TPI à travers la tenue régulière de cadres de concertation (rencontres entre les parquets et les services de police judiciaire, rencontres entre magistrats pénaux : juges audienciers, juges d'instruction et procureurs et rencontre entre tous les acteurs de la chaine pénale : magistrats, OPJ, OSC, élus locaux, avocats, huissiers de justice, personnel de santé, partenaires techniques et financiers (PTF), etc.).

Dans le cadre du même résultat, notons aussi la formation des inspecteurs des services judiciaires et pénitentiaires, des parquets généraux et des chambres de contrôle de l'instruction des cours d'appel de Conakry et de Kankan ainsi que des parquets d'instances de 10 TPI (Boké, Dixinn, Kankan, Kaloum, Kindia, Labé, Faranah, Mafanco, Mamou et N'Zérékoré) en matière d'inspection ou contrôle de la chaine pénale. La formation a permis d'harmoniser les outils de contrôle ou d’inspection de la chaine pénale afin d'uniformiser les bases de données des parquets, des greffes, des OPJ et des établissements pénitentiaires.

Dans le cadre de l'appui à la gestion informatisée des données des détenues dans les maisons centrales du ressort des TPI pilotes, des ordinateurs, imprimantes, kits solaires ont été mis à disposition.

Le contrôle et l’inspection des juridictions pilotes ainsi que des établissements pénitentiaires et des services de police judiciaire de leur ressort ont été soutenus. L'Inspection générale des Services judiciaires a effectué des missions d’inspection dans le ressort des cinq tribunaux pilotes. Ces inspections ont permis de relever plusieurs dysfonctionnements dans l’administration du service public de la Justice, y compris les vices de procédures, la mauvaise tenue des registres usuels, l'orientation des affaires au niveau des parquets, la mauvaise répartition des dossiers entre les cabinets d’instruction, la lenteur dans la rédaction des jugements, des détentions hors délais légaux, etc. Les inspecteurs ont formulé des recommandations précises et ont apporté, séance tenante, des réponses adéquates à des questions urgentes. Celles-ci comprennent, notamment la libération d’une mineure âgée de 13 ans retenue abusivement par la Gendarmerie de Kindia et d'un étranger détenu durant trois (3) mois à la Maison centrale de Labé.

900 registres (300 registres de garde-à-vue, 300 registres de procès-verbaux et 300 registres de scellés) ont été édités et mis à disposition des unités et services de police judiciaire du ressort des juridictions pilotes dans le cadre du renforcement de la supervision des OPJ par les parquets d'instance.

L’Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH) a été soutenue pour la réalisation de deux missions de monitoring de 16 postes de garde-à-vue et 5 établissements pénitentiaires dans le ressort des juridictions pilotes. Ce monitoring a permis de relever des violations au niveau des services de police judiciaire, dont 9 cas d'arrestations illégales, 27 cas de garde-à-vue hors délais légaux et 5 cas d'arrestations arbitraires (motifs ne constituant pas des infractions pénales). Au niveau des établissements pénitentiaires, la mission a identifié 45 cas de détention provisoire hors délais légaux et 28 prévenus transférés depuis plusieurs années à la Maison centrale de Kindia par les trois TPI de Conakry, ceux de Coyah, de Dubréka et de Boké pour diverses infractions correctionnelles et criminelles. L’un de ces prévenus attendait son procès depuis le 19 juillet 2006. Suite à cette mission, les autorités compétentes ont pris des mesures urgentes pour corriger certains manquements à Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré, y compris la libération de 19 personnes, dont 8 femmes arbitrairement arrêtées.

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :*** *(Limite de 1000 caractères)*

Dans le traitement des affaires pénales, la priorité est donnée aux affaires impliquant les femmes et les mineurs, de sorte que toutes les femmes et les mineurs inculpés notamment ceux en détention ont pu être fixés sur leur sort.

De même le projet a apporté une assistance juridique à 42 femmes et 4 hommes victimes de VBG (cas de viols, de violences conjugales ou des couts et blessures volontaires).

**Résultat 3 :** L’accès à la justice est amélioré dans la zone pilote, notamment pour les personnes vulnérables, les femmes, les mineurs et les détenus.

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Une étude sur les difficultés de l’accès à la justice pour les personnes vulnérables a révélé des obstacles à la fois d'ordre judiciaire, institutionnel, économique et socio-culturel. Les recommandations formulées vont dans le sens du rapprochement de la justice des justiciables par la création de nouvelles juridictions, la lutte contre l'impunité, la mise en place de l'aide juridique et juridictionnelle. Le renforcement du contrôle sur pièces et sur sites des Chambres de contrôle de l’instruction aux cabinets d’instructions et des justices de paix. L’amélioration du contrôle des parquets Généraux des Cours d’appels sur les parquets d’instances, les unités de police judiciaire et les établissements pénitentiaires.

Un plaidoyer a été effectué pour la mise en place d'un mécanisme de protection des témoins et des victimes.

Une campagne de sensibilisation sur l’accès à la justice impliquant les communicateurs traditionnels a été effectuée dans le ressort des TPI pilotes.

Dans le cadre de l'appui judiciaire, une prise en charge psycho-sociale a été apportée à 46 victimes de violences basées sur le genre (VBG) dont 42 femmes et 4 hommes dans le ressort des TPI pilotes. Ces personnes ont bénéficié d’un accompagnement judicaire dans le cadre du projet.

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :*** *(Limite de 1000 caractères)*

**Résultat 4:**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

***Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :*** *(Limite de 1000 caractères)*

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)Deux rencontres entre les parties prenantes du projet (Directions techniques du ministère de la Justice, TPI pilotes, partenaires et agences de mise en œuvre) ont eu lieu dans le cadre de la coordination, l’analyse de l’état d’avancement du projet et le partage d’expériences en vue de la capitalisation des bonnes pratiques.Plusieurs missions de suivi et d’appui administratif ont été effectués en direction des juridictions pilotes par l’équipe du projet. Dans le cadre du suivi de l’état de mise en œuvre du projet, deux missions conjointes ministère de la Justice, agences de mise en œuvre et Secrétariat du PBF ont également été effectuées.  | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ?  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ?  |
| **Evaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ? OUI Une évaluation finale du projet a été effectuée par un consultant international. | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) : 30 000 USDSi le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* : N/A |
| **Effets catalytiques (financiers) :** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : Montant ($) :Le BUREAU FOR CRISIS PREVENTION AND RECOVERY (Bureau de prévention des crises et du relèvement) : **277 777,78 USD**Il y a aussi au niveau financier subvention de cinquante millions de francs guinéens (50.000.000 GNF) par le ministère de la Justice aux parquets de chaque TPI pour la mise en place et le fonctionnement des cadres de concertation des acteurs de la chaine pénale.   |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires ? (Limite de 1500 caractères) | Le recrutement et la mise à disposition de 7 volontaires des nations unies nationaux / Assistants Juristes a permis d'améliorer les moyens de collecte et de traitement des données judiciaires et pénitentiaires.Il existe à date dans toutes les juridictions pilotes des bases de données des affaires pénales (criminelles et correctionnelles) désagrégées selon les infractions, les matières (criminelle et correctionnelle), les procédures (Flagrant délit, citation directe, Information et classement sans suite), les décisions (condamnation ferme, sursis, paiement d'amende ou relaxe). Ces bases de données permettent le suivi en temps réel des affaires devant le TPI (délais d'instruction, de jugement et d'exécution des peine). Mais aussi elles alimentent le casier judiciaire et permettent un bon pilotage de la politique pénale. |

**Partie IV : COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

$

1. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[ ]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[ ]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[ ]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS :**

*Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)*

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone**  | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1****Les institutions du système de la justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur** | Indicateur 1.1**# de cadre de pilotage créés et ou redynamisés** | 2 cadres de pilotage peu fonctionnels | 1. Cadres de pilotage à redynamiser + 3 cadres de coordination à créer et à dynamiser
 |  | * 100%

(Des cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale ont été institués et régulièrement tenus dans le ressort de chaque TPI pilote (rencontre de tous acteurs une fois par trimestre + rencontre des magistrats pénaux une fois par mois + rencontre parquets et services ou unités PJ une fois par mois) ;* 4 rencontres des PTF justice et de la partie nationale pour la création et la mise à jour de la matrice des interventions)
 | L’instabilité institutionnelle au sein du ministère de la Justice a affecté le fonctionnement normal des organes de la réforme (Secrétariat ou Direction exécutif de la réforme, Plateforme justice et COPIL RSJ) et n’a pas permis la mise en œuvre de certaines activités dont l’appui à l’élaboration et la mise en œuvre de la politique pénale.La mise en place d’un cadre de coordination des acteurs de la chaîne pénale à l’échelle des cours d’appel et au niveau national s’inscrivait dans la logique de pilotage de la Politique pénale.  |
| Indicateur 1.2# de documents stratégiques et règlements élaborés et adoptés dans le cadre de l’appui | **2** (Documents de politique de la RSJ et PAPRJ) | 30 (Documents stratégiques et textes règlementaires) |  | 100%(27 textes d'application du code de procédure pénale élaborés et techniquement validés + 3 textes d'application de la loi anticorruption élaborés et techniquement validés + 1 projet d'arrêté fixant les attributions des services de l'administration centrale du Ministère de la justice élaboré) | Les crises sociopolitiques nées de la tenue des élections communales de février 2018 et du processus de changement de la Constitution ont eu pour effet la démission du ministre de la Justice (mai 2019) et des lenteurs dans l’élaboration des politiques pénale et pénitentiaire ainsi que la signature des projets de textes règlementaires.  |
| Indicateur 1.3 : Perception de la confiance de la population dans le système judiciaire | N/D | Amélioration |   | 100%(Nette amélioration de la confiance de la population) | A la fin du projet, au lieu d’une enquête de perception, c’est une évaluation finale indépendante des effets et impacts de l’intervention qui a été réalisée ; le rapport d’évaluation est attendu.  |
| Produit 1.1 : Le ministère de la justice et les organes de pilotage de la réforme du secteur de la justice disposent des outils et des capacités pour assurer un meilleur pilotage et la mise en œuvre de la réforme | Indicateur 1.1.1 - a# de rencontre du comité de pilotage de la réforme et de la plateforme justice tenue | 0 tenue (les dernières rencontres remontent à 2015)  | 2 rencontres du COPIL + 2rencontres de la Plateforme justice |  | 0%(). | Au cours de la période de mise en œuvre du projet, aucune rencontre du COPIL RSJ et de la Plateforme justice n’ont été tenues pour les raisons évoquées à l’indicateur 1.1. Cependant 4 rencontres des PTF et des organes de la réforme ont été tenues et ont permis l’élaboration de la matrice de suivi des interventions |
| # de plans de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles ; # de plans de travail annuel des directions nationales élaborés | **0**  | 4 (DNAJ+ DNAPR+ DNJPPAD+ DNL) |  | 0% | L’instabilité institutionnelle au sein du MJ et la non-signature du projet de règlement portant attributions des différentes directions y compris la non-validation de leurs cadres organiques n’ont pas permis de conduire ce processus au bout Un diagnostic a été effectué avec les différentes directions dans la perspective de l’élaboration des plans.  |
| Indicateur 1.1.1 – b : Taux de mise en œuvre des recommandations du COPIL de la réforme et de la Plateforme justice | 0 | 100% de recommandations à court terme et 50 % de recommandations à moyen terme |  | **O%** |  |
| Indicateur 1.1.2# enquête de perception sur la confiance dans le système judiciaire# enquête de satisfaction des usagers du service public de la justice | 00 | 15 TPI pilotes |  | 100%(Une enquête de perception sur la confiance dans le système judiciaire réaliséeen début de projet.)0% | Les enquêtes de satisfaction des usagers du service public de la Justice qui devraient être menées dans chaque juridiction pilote n’ont pas été réalisées par défaut de coordination entre le CTP et les VNU. |
| Indicateur 1.1.3 : Existence d’un document de politique pénale sensible au genre et aux droits de l’homme. | 0 | **1** |  | **100%** | Document de politique pénale sensible au genre et aux droits de l’homme disponible |
| Indicateur 1.1.4 : Nombre de textes d’application élaborés et signés | **0** | 25 au moins |  | 50%(27 textes d’application du CPP et 3 textes d’application de la loi portant sur la lutte contre la corruption et les pratiques assimilées sont élaborés et techniquement validés mais non signé.) | La signature et la publication des textes n’ont pas été effectuées pour les raisons évoquées dans l’indicateur 1.2. |
| **Produit 1.2 :****Le système pénitentiaire dispose des outils et des capacités pour une meilleure gestion des établissements pénitentiaires** | Indicateur 1.2.1 :# de personnes touchées par la compagne de sensibilisation | **0** | **300** |  | 360%(1080 personnes dont 77 femmes (191 agents pénitentiaires, 154 responsables de la Société civile, des autorités administratives, sanitaires et religieuses, 735 détenus) ont été informées et sensibilisées sur les dispositions du Régime juridique des établissements pénitentiaires et du Statut particulier des gardes pénitentiaires.) | RAS |
| Indicateur 1.2.2 : # d'équipements informatiques acquis en faveurs des établissements pénitentiaires du ressort des juridictions pilotes | **0** |  |  | 100%(Un Kit contenant 1 ordinateur et accessoire + 1 imprimante multifonctions et un kit solaire acquis pour chaque juridiction pilote) | RAS |
| Indicateur 1.2.3# de juge d'application des peines formés et opérationnels (désagrégés par sexe) et nombre d'outils de travail développés en faveurs des juges | **0** | **20** |  | 140%(28 juges d’application des peines, 18 magistrats des parquets d’instance et 10 agents pénitentiaires formés.) | **RAS** |
| **Résultat 2 :**La performance de la chaine pénale est améliorée dans les TPI pilotes de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N’Zérékoré et dans les tribunaux de paix du ressort | Indicateur 2 a :Taux de réponse dans les délais, # de dossiers reçus, poursuivis, instruits et ou jugés par les juridictions pilotes (TPI de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré) | 10 % (taux approximatif, le taux réel sera indiqué au début du projet) | 80% des dossier reçus sont traités |  | Au cours de la période de mise en œuvre du projet, 2987 affaires correctionnelles et 402 affaires criminelles ont été instruites et jugéesRenforcement de capacités :- 129 magistrats et greffiers et 140 OPJ formés sur les principales innovations de la loi pénale ;- 119 magistrats et greffiers informés sur les principales innovations du code civil ;- 46 dont 8 femmes officiers de l’état civil informées sur les nouvelles dispositions du Code civil relatives aux actes de l’état civil ;- 46 (dont 5 femmes) magistrats chargés des procédures pour mineurs et avocats informés sur les innovations du Code de l’enfant.. | RAS |
| Indicateur 2 bÉvolution du taux de détention préventive illégale (désagrégé par Juridiction d’intervention) ; Niveau de diminution des détentions illégales | Niveau de référence : Elevée (les données précises seront élaborées au démarrage du projet) | 100% |  | En 2018 : TPI Kindia :89,36% ; TPI N’Nzérékoré :63,81%; TPI Dixinn: 54,20%; TPI Kankan: 43,12%;TPI Labé :30,40% - Moyenne niveau diminution : 56,17% |  |
| Produit 2.1Les capacités des acteurs de la chaine pénale (Magistrats, greffiers, OPJ, gardes pénitentiaires) sont renforcées, y compris sur les droits humains et le genre, et les mécanismes de coordination sont améliorés | Indicateur 2.1.1a : # de personnels formés et/ou coachés (désagrégé par sexe) -b : nombre d’outils de travail améliorés suite à la formation et au coaching  | Niveau de référence : 0 Niveau de référence : faible0 | Cible : 80Cible : amélioration15 |  | 420%(327 H et 13 F formés)  | -129 magistrats et greffiers ;- 119 magistrats et greffiers informés sur les principales innovations du code civil ;- 46 dont 8 femmes officiers de l’état civil informées sur les nouvelles dispositions du Code civil relatives aux actes de l’état civil ;- 46 (dont 5 femmes) magistrats chargés des procédures pour mineurs et avocats informés sur les innovations du Code de l’enfant.) |
| Indicateur 2.1.2-a : # d’OPJ formés (désagrégé par sexe) -b : la qualité du travail des OPJIndicateur 2.1.3 # de membre de l'inspection formés (désagrégé par sexe | Niveau de référence : 0 Niveau de référence : faible0 | Cible :100Cible : amélioration15 |  | 140%(140 OPJ formés sur les principales innovations de la loi pénale ) |  |
| Produit 2.2Le contrôle interne (Inspection générale des services judiciaires, parquets généraux et chambres de contrôle de l'instruction) et externe (Assemblée nationale et INIDH) de la chaine pénale est effectué conformément à la loi dans les juridictions pilotes | Indicateur 2.2.1**# de missions d’inspection et de contrôle interne effectuées**  | **0** | **3** |  | 66%(Les 2 missions envisagées (après révision du projet) ont été réalisées au cours de l’année 2019 dans les 5 TPI pilotes du projet)  | **RAS** |
| Indicateur 2.2.2**# de missions de contrôle parlementaire dans les juridictions pilotes** | **0** | **2** |  | 50%(La seule mission envisagée (après révision du projet) a été réalisée en septembre 2019 par des Députés des 3 Groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, dans les 5 TPI pilotes du projet **)** | **RAS** |
| Indicateur 2.2.3 : # de missions de monitoring dans les lieux de détention | **0** | **2** |  | 50%(La seule mission envisagée (après révision du projet) a été réalisée en 2019 par les Commissaires de l’INIDH, dans les 5 TPI pilotes du projet) | **RAS** |
| Indicateur de 2.2.4. : # de missions d’inspection et de contrôle interne (OPJ) | 0 | 12 missions d’inspection ou contrôle effectué par les parquets d’instances auprès des OPJ de leurs ressort  |  | **0%** |  |
| Produit 2.3Le traitement des affaires pénales est amélioré dans les cinq TPI pilotes | Indicateur 2.3.1# des affaires pénales traitées dans les délais légaux# de VNU mis à la disposition des TPI pilotes (désagrégé par sexe) | Niveau faible à déterminer au démarrage du projet 0 | Cible : 100%8 |  | 2987 affaires correctionnelles et 402 affaires criminelles ont été instruites et jugées87%(7 VNU, dont 2 femmes ont été mis à disposition des TPI durant toute la période de mise en œuvre du projet) | **RAS** |
| Indicateur 2.3.2# d’équipements acquis en faveur des juridictions pilotes | **0** | **15** |  | 10 ordinateurs bureautiques et 12 ordinateurs portables + 10 imprimantes multifonctions + 5 photocopieuses + 5 modems de connexion + 5 kits de sonorisation + 24 tables de bureau + 24 chaises haut-dossiers + 36 chaises visiteurs + 11 armoires + 1 coffre-fort  | RAS |
| Indicateur de résultat 2.3.3 : # de fourniture et d’équipements acquis en faveur des juridictions pilotes | **0** | **N/D** |  | Cartouches d’encre + clés USB + Papier rame + parapheur + surligneur + chemise simple + chrono classeur + post-it + sous chemise + chemise à rabat + enveloppes + agrafeuses + blocs notes + registres + etc. | RAS |
| Indicateur de résultat 2.3.4 : # d’affaires pénales jugées par le TPI | **0** | 300 affaires criminelles et 600 affaires correctionnelles |  | 2987 affaires correctionnelles instruites et jugées 402 affaires criminelles ont été instruites et jugées y compris les audiences foraines |  |
| Indicateur de résultat 2.3.5 : # d’affaires jugées à travers les audiences foraines  | **0** | 120 |  | * 40 TPI de Kindia
* 38 TPI Labé
* 22 TPI de Zérékoré
* 20 TPI de Kankan
 |  |
| **Résultat 3 : L’accès à la justice est amélioré dans la zone pilote, notamment pour les personnes vulnérables, les femmes, les mineurs et les détenus** | Indicateur 3.1 :Evolution de la perception d’accès à la justice dans la zone pilote | **ND** | **ND** |  |  | Réalisation d’une Etude sur les difficultés de l’accès à la Justice en Guinée, en collaboration avec la Direction nationale de l’Accès au Droit et à la Justice. Un Rapport de l’Etude est disponible et un plaidoyer a été effectué auprès du Ministère de la Justice en vue de la mise en œuvre des recommandations |
| Produit 3.1 :L'accès à la justice des populations est amélioré dans la zone d'intervention du projet à travers des initiatives novatrices des organisations de la société civile | Indicateur 3.1.1 :Impact de la mise en place des bureaux d’information et d’orientation (BIO) sur l’accès des populations au droit à la justice | **0** | Cible : niveau amélioré |  | 0 | Le retard accusé dans la réalisation du projet n’a pu permettre de mener cette activité à terme. L’appui à la mise en place des BIO dans les 5 juridictions pilotes a été remplacé (après révision du projet) par une campagne de sensibilisation des populations sur les modalités de l’accès à la justice |
| Indicateur 3.1.2 :# d'initiatives des OSC soutenues par le projet ayant produit un impact positif en termes d'accès à la justice  | **0** | **5** |  | 60% (3 OSC (LIGUIDHO, MDT et ASF)) |  |
| Produit 3.2Une assistance juridique est disponible  | Indicateur 3.2.1# de personnes ayant bénéficié d’un appui juridique notamment parmi les femmes victimes d’une VBG | **0** | **100** |  | 46%(Appui psychosocial à 46 victimes de VBG dont 42 femmes et 4 hommes identifiées dans le ressort des 5 TPI.)  |  Contractualisation avec un Cabinet de Psychologue + Réalisation d’une Etude/diagnostic dans le ressort des 5 TPI pilotes + Identification de 100 victimes de VBG + Assistance psychosociale aux victimes |
| Indicateur 3.2.2 : # de bureaux d’information et d’orientation mis en place dans les TPI pilotes | **0** | 5  |  | 0 | Mêmes raisons indiquées au 3.1.1 ci-dessus |
| Indicateur 3.2.3 : # d’activités réalisées dans le cadre du plaidoyer | **0** | ND |  | Un plaidoyer a été mené auprès du Ministère de la Justice pour la mise en place d’un mécanisme de protection des victimes et témoins, y compris dans le cadre des préparatifs du procès du 28 septembre 2009.  | Ce processus devrait tenir compte des innovations apportées par le nouveau code de procédure pénal et formalisé à l’issu d’un atelier national organisé à cet effet. Mais, le retard accusé dans la réalisation du projet n’a pu permettre de mener cette activité à terme |